



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

4111 - Modes de garde petite enfance

Financement dans le cadre des contrats de territoire

Rapport n° CP/2015/508

Service gestionnaire :

Service établissements et institutions

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter des demandes de subvention pour des investissements réalisés par des Communes et des Communautés de Communes dans le domaine de l'aide aux structures d'accueil de la petite enfance.

Toutes ces opérations sont inscrites aux différents contrats de territoire.

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement de modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale applicable à la dépense prévisionnelle. Ces projets sont inscrits aux différents contrats de territoire.

I - Contrats Territoire NORD

1 – Création d'un multi-accueil de 60 places à Brumath

Contrat de territoire Brumath – Basse Zorn 2013 – 2015 n° 5529

La ville de Brumath, maître d'ouvrage, a entrepris la construction d'un multi-accueil de 60 places dans une villa de l'Etablissement Public de Santé Alsace Nord.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 1 488 361 € HT pour les travaux, 188 985.66 € HT pour les honoraires de maîtrise d'œuvre et 21 600 € HT pour le branchement du chauffage, soit au total 1 697 668.66 € HT.

Le montant de l'aide susceptible d'être accordée est de 237 674 € correspondant à 14 % de la dépense prévisionnelle hors taxes applicable aux travaux, honoraires et au branchement du chauffage.

La caisse d'allocations familiales s'est engagée à contribuer au financement du projet.

Il vous est proposé d'accorder à la Ville de Brumath, une subvention de **237 674 €** dans le cadre du contrat de territoire de Brumath Basse – Zorn pour la création du multi-accueil à Stephansfeld.

2 – Aménagement de structures périscolaires à Niederschaeffolsheim, Uhlwiller et Wintershouse

Contrat de territoire de la Région de Haguenau 2011 – 2016 n° 11715

La Communauté de Communes de Haguenau a entrepris des travaux en vue de l'ouverture de trois accueils périscolaires dans les communes de Niederschaeffolsheim, Uhlwiller et Wintershouse.

Les travaux d'aménagement pour chaque site consistent principalement en l'aménagement d'une cuisine (travaux et équipements) :

- Niederschaeffolsheim : transformation de la salle d'informatique en accueil périscolaire ;

- Uhlwiller : transformation des locaux de l'ancienne école maternelle en accueil périscolaire ;
- Wintershouse : aménagement au sein de l'école de locaux périscolaires.

Par site, 10 places sont prévues pour les enfants de moins de six ans. Une ouverture est programmée en accueil de loisir sans hébergement (ALSH) les mercredis à Wintershouse.

Le coût total de l'opération s'élève à 137 000 € HT. Le montant éligible retenu pour les trois structures est de 54 800 €. Le taux applicable est le taux modulé intercommunal (25 %), soit une subvention de 13 700 €.

La caisse d'allocations familiales et la DETR (dotation des équipements des territoires ruraux) ont été sollicitées pour contribuer financièrement à ce projet.

Il vous est proposé d'accorder à la Communauté de Communes de la Région de Haguenau, une subvention de **13 700 €** dans le cadre du contrat de territoire de Haguenau pour les travaux d'aménagement d'accueils périscolaires à Niederschaeffolsheim, Uhlwiller et Wintershouse.

3 – Aménagement d'un accueil périscolaire à Wissembourg Contrat de territoire du Pays de Wissembourg 2015 – 2017 n°11314

La communauté de communes de Wissembourg a entrepris l'aménagement d'un périscolaire de 30 places à Wissembourg sans accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Le local, dont la Communauté de Communes est propriétaire, est situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Germania rue Bannacker à Wissembourg, d'une superficie d'environ 137 m².

La réhabilitation des locaux existants en périscolaire s'établit par la création de sanitaires enfants et personnel, bureau, salle d'activités, espace sommeil, salle de repas, petite cuisine et mise aux normes « personnes à mobilité réduite » de l'ensemble.

Le coût des travaux y compris les équipements est estimé à 72 669.58 € HT. Le montant de l'aide susceptible d'être accordée est de 21 801 € correspondant à 30 % de la dépense prévisionnelle hors taxes.

La caisse d'allocations familiales et la DETR (dotation des équipements des territoires ruraux) ont été sollicitées pour contribuer financièrement à ce projet.

Il vous est proposé d'accorder à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, une subvention de **21 801 €** dans le cadre du contrat de territoire du Pays de Wissembourg pour les travaux et équipements de l'accueil périscolaire à Wissembourg.

4 – Aménagement d'un périscolaire à l'école maternelle Molière à Drusenheim Contrat de territoire du Pays Rhénan 2014 – 2016 n°11575

Le projet d'extension de l'école maternelle porté par la commune de Drusenheim vise à élargir la capacité d'accueil périscolaire de la commune en permettant notamment l'accueil de 40 enfants de moins de six ans.

L'école maternelle Molière est composée de 4 classes et dispose déjà de locaux adaptés (toilettes, salles de repos...). Ce nouvel espace périscolaire évite le transport des enfants de l'école Molière vers l'école Jacques Gachot (3 à 4 navettes par jour).

En vue d'adapter ces nouveaux locaux périscolaires, des travaux de construction d'un bâtiment annexe comprenant une cuisine de préparation (environ 15 m²) et un réfectoire (environ 45 m²) sont nécessaires.

Le coût des travaux s'élève à 391 514.05 € HT. Le montant de l'aide susceptible d'être accordée est de 30 000 € sur la base du taux modulé de la commune (10 %).

La DETR (dotation des équipements des territoires ruraux) et le FCTVA ont été sollicités pour contribuer financièrement à ce projet.

Il vous est proposé d'accorder à la Commune de Drusenheim, une subvention de **30 000 €** dans le cadre du contrat de territoire du Pays Rhénan pour les travaux d'aménagement de l'accueil périscolaire à l'école maternelle Molière de Drusenheim.

5 - Travaux d'agrandissement de l'accueil périscolaire de Soufflenheim Contrat de territoire du Pays Rhénan 2014 – 2016 n°11577

La commune de Soufflenheim, maître d'ouvrage, a entrepris des travaux d'agrandissement du périscolaire situé à l'école élémentaire « Louis Cazeaux » 1, rue du mont de l'église à Soufflenheim.

En plus des travaux, des aménagements d'accessibilité des locaux ont été nécessaires dont l'installation d'un ascenseur extérieur, et deux rampes d'accès handicapé.

Le périscolaire, d'une capacité de 120 places dont 40 enfants de moins de six ans fonctionne également en accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Le coût total s'élève à 364 307.65 € HT. Le montant de l'aide susceptible d'être accordée est de 30 359 € sur la base du taux modulé de la commune (25 %).

Il vous est proposé d'accorder à la Commune de Soufflenheim, une subvention de **30 359 €** dans le cadre du contrat de territoire du Pays Rhénan pour les travaux d'agrandissement de l'accueil périscolaire à l'école élémentaire « Louis Cazeaux » de Soufflenheim.

6 –Construction des locaux de l'accueil périscolaire à Engwiller Contrat de territoire Niederbronn – Val de Moder 2014 – 2016 n°11241

La Commune d'Engwiller a entrepris des travaux de construction d'un bâtiment destiné à l'accueil périscolaire d'une capacité de 30 enfants sur le site de l'école à Engwiller, dans le cadre du RPI Engwiller/Uhrwiller.

Cette nouvelle structure permettrait la mise en place des activités périscolaires souhaitées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Ce projet ne prévoit pas de centre de loisirs sans hébergement.

Le coût de l'opération est estimé à 597 480 € HT.

Le montant de l'aide susceptible d'être accordée est de 83 000 € correspondant au taux négocié du contrat de territoire soit 17,5 % de la dépense prévisionnelle HT applicable aux travaux.

La DETR (dotation des équipements des territoires ruraux), le Conseil Régional et le FCTVA ont été sollicités pour contribuer financièrement à ce projet.

Il vous est proposé d'accorder à la Commune d'Engwiller, une subvention de **83 000 €** dans le cadre du contrat de territoire Niederbronn – Val de Moder pour les travaux de construction de l'accueil périscolaire à l'école d'Engwiller.

II - Contrats Territoire SUD

1 - Restructuration et extension du multi-accueil « La gaminerie » à Saulxures Contrat de territoire de la Vallée de la Bruche 2010 – 2015 n°10438

La Commune de Saulxures a entrepris la restructuration et l'extension du multi-accueil « La Gaminerie » situé rue des Ecoles, d'un montant estimatif de 550 000 € HT.

La nouvelle structure prévoit un accueil de 16 places et est ouverte tous les jours de la semaine sauf mercredi et vacances scolaires. Une extension de 180 m² environ sur un seul niveau est prévue et les travaux ont démarré en avril 2014.

Cette construction répond aux exigences de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, permet d'avoir des locaux mieux adaptés pour y augmenter la capacité d'accueil ainsi que de faire face aux besoins de la population et d'assurer un meilleur fonctionnement de la structure.

La DETR (dotation des équipements des territoires ruraux) et la caisse d'allocations familiales ont également été sollicitées pour contribuer financièrement à ce projet.

Le montant de l'aide susceptible d'être accordée est de 163 200 € correspondant à 34 % de la dépense éligible soit 480 000 € applicable aux travaux et honoraires.

Il vous est proposé d'accorder à la Commune de Saulxures, une subvention de **163 200 €** dans le cadre du contrat de territoire de la vallée de la Bruche pour les travaux de restructuration et d'extension du multi-accueil à Saulxures.

2 – Création de nouveaux locaux pour le relais d'assistantes maternelles à Molsheim Contrat de territoire de Molsheim Mutzig et Hasel 2010 – 2015 n°10485

Afin de faire face à la croissance considérable de ce service de proximité, la communauté de communes de la région de Molsheim Mutzig et Hasel a entrepris la construction d'un relais d'assistantes maternelles (RAM), 2 route Ecospace à Molsheim.

Le coût total de l'opération concernant le RAM s'élève à 1 140 000 € HT.

Ce programme comprend également une extension des bureaux actuels du siège de la communauté de communes sur une surface d'environ 750 m² répartis sur :
250 m² de locaux dédiés au RAM au rez-de-chaussée,
250 m² de bureaux à l'étage et 250 m² d'archivage au sous-sol.

Le montant de l'aide susceptible d'être accordée est de 95 000 € correspondant à 25 % de la dépense éligible soit 380 000 € applicable aux travaux et honoraires concernant les locaux du relais d'assistantes maternelles (RAM).

Il vous est proposé d'accorder à la Communauté de communes de la région de Molsheim Mutzig et Hasel, une subvention de **95 000 €** dans le cadre du contrat de territoire de Molsheim Mutzig et Hasel pour les travaux des nouveaux locaux du relais d'assistantes maternelles à Molsheim.

3 – Création et aménagement d'un local pour le relais d'assistantes maternelles (RAM) à Erstein
Contrat de territoire du Pays d'Erstein 2008 – 2014 (contrat prorogé d'un an à fin 2014) n°8007

La Communauté de Communes du Pays d'Erstein a entrepris la transformation et l'extension du bâtiment de l'ancien Centre d'Assurance Maladie sis 4 rue Sainte Anne à Erstein destiné aux besoins du Service Animation Jeunesse Intercommunal (SAJI) mais également au relais d'assistantes maternelles (RAM).

Ce projet, d'un montant estimé à 842 875 € HT comprend :

- l'aménagement de six salles d'activités et d'animations d'une surface utile totale de 230 m²,
- l'aménagement de deux bureaux + local archives + local personnel pour le SAJI, d'un bureau d'accueil + sanitaire dédié pour le RAM et d'un bureau d'accueil polyvalent,
- la création d'une extension du bâtiment comprenant une entrée, un ascenseur, une cage d'escalier et des sanitaires, le tout aux normes d'accessibilité et de sécurité.

La surface totale aménagée sera de 527,93 m².

Le montant de l'aide susceptible d'être accordée est de 23 000 € correspondant à 23 % de la dépense éligible soit 100 000 € applicable aux travaux d'aménagement concernant le local du relais d'assistantes maternelles (RAM).

Il vous est proposé d'accorder à la Communauté de Communes du Pays d'Erstein, une subvention de **23 000 €** dans le cadre du contrat de territoire du Pays d'Erstein pour les travaux d'aménagement du nouveau local du relais d'assistantes maternelles à Erstein.

III - Contrats Territoire OUEST

Travaux d'aménagement de la maison de l'enfance sise 8, rue du Collège à HOCHFELDEN
Contrat de territoire de la Zorn n°10326

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn a entrepris des travaux à la Maison de l'Enfance à Hochfelden.

Ces travaux de réfection comprennent les aménagements intérieurs et extérieurs (salles d'activités des petits et des grands, salle du réfectoire pour les moyens).

Le coût de l'opération est estimé à 51 460 € HT. Le montant de l'aide susceptible d'être accordée est de 17 496 € sur la base du taux modulé de la Communauté de Communes de Hochfelden (34 %).

Il vous est proposé d'accorder à la Communauté de Communes de Hochfelden, une subvention de **17 496 €** dans le cadre du contrat de territoire de la Zorn pour les travaux d'aménagement à la Maison de l'Enfance à Hochfelden.

L'ensemble des dossiers présentés est conforme à la programmation prévue dans les contrats de territoires correspondants. Les maîtres d'ouvrage ont déposé un dossier complet avant la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les communes et leurs groupements.

En cas d'accord avec les propositions ci-dessus, les crédits nécessaires seraient engagés sur l'autorisation de programme suivante :

AP : MODGARDE 2015/2

Montant de l'AP : 1 552 607 €

Montant disponible de l'AP : 1 552 607 €

Crédits proposés : 715 230 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 715 230 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés. Elle autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à signer les deux conventions de financement, jointes à la présente délibération, passées avec la Commune de Brumath et la Commune de Saulxures.

Strasbourg, le 15/10/15

Le Président,



Frédéric BIERRY